# **NOUS CONTACTER**

N° client: 6 017 958 021 Identifiant Internet:

ALAN.MAZEDIER@GMAIL.COM



# Par Internet

## edf.fr

application mobile : EDF & MOI mail: serviceclient@edf.fr



Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel) Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

# Par courrier

**EDF SERVICE CLIENTS** TSA 21941 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675034 (Service gratuit + prix appel)

## **NOUS ENVOYER UN CHEQUE ENERGIE**



# Par courrier

EDF TSA 81401 87014 LIMOGES Cedex 1

## **f** Lieu de consommation

ET AP10

BT1 ESCA RES LE CLUB 69 AVENUE PIERRE RACINE 34280 LA GRANDE MOTTE

## Titulaire du contrat

M. MAZEDIER ALAN

# **Votre contrat**

N° de client : 6 017 958 021

N° de compte : 4 08 4 034 315 181 (numéro à transmettre pour le règlement de

vos factures)

## Electricité "Tarif Bleu"

- Point de livraison (PDL) :
- N° 24 329 811 798 142 • Puissance: 06 kVA
- Base



Document à conserver 5 ans



M. MAZEDIER ALAN 69 AVENUE PIERRE RACINE 34280 LA GRANDE MOTTE

# Facture du 18/01/2021

N° 34 197 675 292

Electricité (relevé Enedis) 40,69€ Services souscrits 8,16€ TVA 6,88€

**Facture TTC** 55,73 € Montant total 55,73 €

Prélevé le 02/02/2021

# Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 17/03/2021.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 17 de chaque mois.





# € Prélèvement automatique

Le montant de 55,73€ sera prélevé le 02/02/2021 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : Alan Mazedier

Compte bancaire: FR7613506\*\*\*\*08\*\*\*\*\*\*780\*\*\*

# Détail de la facture du 18/01/2021 N°34197675292



# Votre contrat Electricité

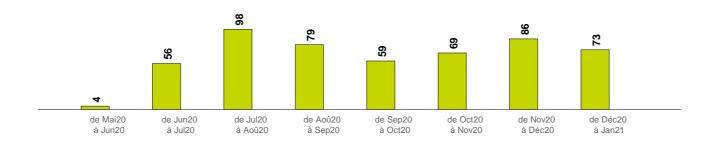
# "Tarif Bleu" - 06 kVA - Option Base - Compteur communicant n°02197582047789

					Prix €HT/mois	Montant €HT	TVA
Abonnement							
Base - 06kVA - du 18/01/21 au 17/03/21					8,52	17,04	5,5%
<b>Total Abonnement (dont acheminement</b>	11,12 €)					17,04	
	Relevé début	Relevé fin		Conso kWh	Prix €HT/kWh	Montant €HT	TVA
Consommation							
Base - 06kVA - du 17/11/20 au 17/01/21	<b>3533</b> (Enedis)	<b>3692</b> (Enedis)		159	0,0974	15,49	20,0%
Total Consommation (dont achemineme	ent 11,05 <b>€</b> )			159		15,49	
				Conso kWh	Prix €HT/ kWh	Montant €HT	TVA
Taxes et Contributions							
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TC	CFE)			159	0,00987 (1)(2)	1,57	20,0%
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE				159	0,02250	3,58	20,0%
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité	(CTA)					3,01	5,5%
<b>Total Taxes et Contributions</b>						8,16	
Total Electricité hors TVA						40,69	
Services souscrits						Montant €HT	TVA
Solution Dépannage Confiance Elec & Gaz - échéance du 09/12/20						4,08	20,0%
Solution Dépannage Confiance Elec & Gaz - échéance du 09/01/21						4,08	20,0%
Total Services souscrits hors TVA						8,16	
n conclusion							
Total facture hors TVA du 18/01/2021					48,85 €		
TVA 20,00 % sur un montant total de 28,80 €					5,77 €	Montant	total
TVA 5,50 % sur un montant total de 20,05 €					1,11 €	55,73	} €
Total facture TTC du 18/01/2021				55,73 € TTC			

# Q Evolution de votre consommation facturée en kWh

Relevé Enedis	Relevé Client	Relevé estimé

# **♥** Votre consommation en Electricité





# Des infos à portée de main!

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

> Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

## **Q** Pour votre information

Electricité : Sur décision des pouvoirs publics le Tarif Réglementé de Vente a évolué le 01/02/2020 et le 01/08/2020. Le montant de la CTA a évolué le 01/08/2020. Le montant des TCFE évolue au 01/01/2021. Plus d'information sur le site edf.fr. Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

Taxes et contributions La CTA, TICGN, CSPE, TCFE évoluent conformément à la réglementation

(1) TCFE :Evolution au 01/01/21 : sur les 159kWh facturés, 119kWh à 0,00655€/kWh et 40kWh à 0,00663€/kWh (2) TCFE :Evolution au 01/01/21 : sur les 159kWh facturés, 119kWh à 0,00327€/kWh et 40kWh à 0,00332€/kWh

CTA électricité : 27,04% de la part acheminement de l'abonnement Nouveau taux de taxe : TCFE 0,0099€/kWh à compter du 01/01/2021

## Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7.50 €.

## Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité. Offre à tarif réglementé.

Origine 2019 de l'électricité vendue par EDF: 87,7% nucléaire, 7,1% renouvelables (dont 5,6% hydraulique), 0,6% charbon, 3,5% gaz, 1,1% fioul. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

## Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais

- Etape 1 : vous adressez votre réclamation par internet à particulier edf.fr ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941 62978 ARRAS CEDEX 9.
- Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation par internet à particulier.edf.fr ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Consommateurs, et si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Consommateurs, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF sur le site https://mediateur.edf.fr ou, par courrier au : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir directement et gratuitement le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par courrier, au Médiateur national de l'énergie -Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics,

0 800 112 212 Service & appel gratuits

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux Conditions Générales de Vente ou rendez-vous sur cgv.edf.com







M. MAZEDIER ALAN
69 AVENUE PIERRE RACINE
34280 LA GRANDE MOTTE

Le 18 Janvier 2021,

Objet : Vos Conditions Générales de Vente (CGV) évoluent

Monsieur,

Ce document vous est adressé pour information. Les évolutions(1) de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune action à réaliser.

Les CGV des clients résidentiels évoluent notamment pour intégrer :

- les dernières modifications réglementaires,
- une évolution de la clause relative à la protection des données personnelles,
- les préconisations de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Les nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

Les principales modifications portent sur les articles, ci-dessous :

## Article 6.1 : Etablissement de la facture

Cet article mentionne à présent une information sur le montant de l'abonnement. Ce dernier correspond à la période suivante de facturation.

Il intègre également les nouvelles dispositions sur la facture électronique. Elle est proposée au client dans le respect des obligations de l'article L. 224-12 du code de la consommation. Le client est informé qu'il peut s'y opposer à tout moment et recevoir une facture papier.

## Article 7.2 : Modes de paiement

## Mensualisation avec prélèvement automatique

Cet article mentionne à présent une information sur le nombre d'échéances lié à la mensualisation. Il est en règle générale de 11 mensualités à l'exception de la première année où il peut être inférieur pour tenir compte de la date du relevé fourni par Enedis.

Il précise également la possibilité de révision du montant des mensualités, en cours de période, en cas d'écart de plus d'une mensualité entre :

- l'estimation initiale,
- et une nouvelle estimation d'EDF, suite au relevé des consommations du client effectué par ENEDIS.

La décision de modifier le montant de l'échéancier revient au client.

<sup>(1)</sup> Si vous avez souscrit votre contrat à compte du 27 novembre 2020, vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

## Article 9 : Données à caractère personnel

Pour en faciliter la compréhension, cet article est désormais présenté sous forme de questions/réponses :

- Quelles sont les données collectées ?
- Pourquoi sont-elles collectées ?
- Qui accède aux données ?
- Combien de temps sont-elles conservées ?
- Quels sont les droits des clients sur leurs données ? A qui s'adresser ?

Le principal changement concerne la durée de conservation des données. Elle varie en fonction de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Par exemple, les coordonnées (nom, prénom, adresse postale) sont conservées pendant la durée du contrat et jusqu'à 5 ans à compter de sa résiliation. Les données de consommation quotidiennes, collectées avec le consentement exprès du client, sont conservées pendant 3 ans.

La liste des destinataires des données est complétée. Les données nécessaires peuvent, le cas échéant, être transmises à des organismes dont l'objet est de mener des actions sociales qui permettent notamment de trouver des solutions adaptées aux clients en difficulté pour le paiement de leurs factures d'énergie (ex : structures de médiation sociale).

## Article 10 : Règlement des réclamations et des litiges

Cet article reste inchangé sur le fond. Il est remanié pour présenter de manière plus lisible les différentes étapes de traitement d'une réclamation par les services d'EDF et par les services de la médiation du Groupe EDF afin de mieux marquer l'indépendance de ces derniers.

Il est également précisé que le médiateur du Groupe EDF et le médiateur national de l'énergie sont référencés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC).

Par ailleurs, la synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du réseau public de distribution (Annexe 2 bis au contrat GRD-F) figurant en annexe des CGV a été modifiée par Enedis, principalement l'article relatif à la protection des données personnelles.

En cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV, vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif.

Comment se procurer les nouvelles CGV ? Rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, l'espace client ou au numéro de téléphone indiqué sur la facture.